

PROCEDURE POUR RECUPERER UN DOCUMENT PERDU

RAPPEL : - Les établissements scolaires ne sont pas tenus de conserver vos archives personnelles, ni supposés fournir de duplicata des documents déjà transmis. C'est un service rendu par l'établissement dans la mesure du possible, et non un droit inaliénable.



- Les certificats de scolarité sont disponibles sur PRONOTE à la rentrée, et doivent être conservés (téléchargés et imprimés) par vos soins.
- L'accès à votre requête de document se fera sous réserve de sa disponibilité aux archives.
- Toute demande concernant vos examens (relevés de notes, attestation de réussite, ...) doit être adressée directement au Rectorat de l'Académie qui vous concerne.

AUCUNE DEMANDE NE SERA TRAITEE PAR MAIL. LA DEMANDE EST TRANSMETTRE PAR VOIE POSTALE, OU A DEPOSER AU SECRETARIAT OU DANS LA BOITE AUX LETTRES DU LYCEE. AUCUNE DEMANDE INCOMPLETE NE SERA TRAITEE.

VOUS ETES ACTUELLEMENT SCOLARISE AU LYCEE HONORE D'URFE :

- Vous formulez votre demande par courrier circonstancié avec votre identité complète (NOM-PRENOM-DATE & LIEU DE NAISSANCE), votre adresse postale et votre adresse mail, en précisant le motif de votre demande.
- Vous précisez la classe occupée (intitulé exact), l'année scolaire/trimestres concernés.
- Vous joignez à votre demande une photocopie de votre carte d'identité.
- Nous vous envoyons un mail pour vous prévenir de la disponibilité du document, vous venez le récupérer au Secrétariat.

N.B. : en cas d'indisponibilité de votre part (période de stage par exemple), vous fournirez une enveloppe affranchie par la poste pour l'envoi du document, libellée à vos nom et adresse.

VOUS N'ETES PLUS SCOLARISE AU LYCEE HONORE D'URFE :

- Vous formulez votre demande par courrier circonstancié avec votre identité complète (NOM-PRENOM-DATE & LIEU DE NAISSANCE-NUMERO INE), votre adresse postale et votre adresse mail, en précisant le motif de votre demande.
- Vous précisez la classe occupée (intitulé exact), l'année scolaire/trimestres concernés.
- Vous joignez à votre demande une photocopie de votre carte d'identité.
- Vous fournirez une enveloppe affranchie par la poste pour l'envoi du document, libellée à votre nom et adresse. Attention au tarif d'affranchissement qui doit couvrir le poids des documents !